

Original: anglais

**SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION EN LIGNE DE L'ICCAT (IOMS):
PHASE 1 (MODULE PRINCIPAL DE L'IOMS PLUS MODULE 1 -
RAPPORT ANNUEL, PARTIE II, SECTION 3)**

Secrétariat de l'ICCAT

1. Introduction

Au cours de la réunion intersessions du groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne, tenue à Madrid les 26 et 27 mars 2018 (voir le [rapport](#)), le groupe de travail a demandé que le secrétariat élabore un modèle complet (spécifications de la plateforme d'application web, base de données centrale et son contenu) du système de gestion intégrée en ligne (IOMS) et conçoive les spécifications du rapport annuel, IIe partie, section III, comme module au sein de l'IOMS. Le groupe de travail a également chargé le Secrétariat d'élaborer un budget associé à l'IOMS et au premier module. Ce document présente un modèle pour le système IOMS de l'ICCAT avec une approche de mise en œuvre progressive ainsi qu'un budget correspondant.

Au cours de la réunion intersessions, le groupe de travail a examiné les deux principaux projets de l'ICCAT liés à la «déclaration en ligne». Le système de déclaration en ligne des pêcheries (FORS) financé par ABNJ et le projet «Formulaires ICCAT» (système de déclaration statistique en ligne du SCRS) en cours de développement par le Secrétariat (pour plus de détails, voir COC-306). Le groupe de travail a convenu que le Secrétariat devrait fusionner les deux projets et qu'il s'agirait du fondement (approche architecturale et conceptuelle) de la construction du système IOMS, un système en ligne global qui regrouperait toutes les exigences en matière de déclaration au fil du temps.

2. Spécifications IOMS de l'ICCAT

Le groupe de travail a convenu que l'IOMS soit développé en tant qu'architecture modulaire et doté d'un gestionnaire principal d'application Web (la plate-forme d'application Web de l'IOMS). Différents modules d'application Web dépendants (chacun composé de plusieurs composants spécialisés) seront gérés par la plate-forme d'application IOMS, qui centralisera l'administration des services de base tels que les paramètres de sécurité, la gestion des exigences de déclaration des données, la communication par message, et l'audit du système. L'un de ces modules intégrera toutes les déclarations actuellement requises dans la section 3 du rapport annuel, partie II. Un tableau de bord permettra de gérer toutes les informations, telles que la fourniture de mises à jour de statut sur les exigences en matière de déclaration, l'application de ces exigences, les rappels automatisés, les statistiques d'activité, les actions en attente et autres requêtes pertinentes. Les spécifications techniques qui seront incluses dans le développement de l'IOMS sont décrites au point 6 du [rapport](#) de la réunion intersessions.

Le système IOMS sera un système multilingue (les trois langues officielles de l'ICCAT) qui permettra aux utilisateurs des CPC enregistrés de vérifier et de satisfaire leurs exigences en matière de déclaration des données de manière efficace, simplifiée et interactive. Chaque module développé gèrera une ou plusieurs exigences de déclaration. Par exemple, les six modules d'application Web en cours de développement par le Secrétariat de l'ICCAT pour rendre compte des exigences de la tâche I et de la tâche II (formulaires ST01 à ST06) permettent à l'utilisateur de valider, stocker, analyser et modifier si nécessaire les informations précédemment téléchargées dans les formulaires correspondants.

2.1 Modules et spécifications de l'IOMS de l'ICCAT pour la «phase 1»

Une approche en plusieurs phases est proposée pour développer le système IOMS de l'ICCAT: la première phase de développement inclura les composantes et spécifications suivantes décrites ci-dessous. Le **diagramme 1** fournit un schéma des relations développées dans les spécifications techniques de la phase 1 et de l'annexe 1.

1) *Plate-forme principale d'application Web de l'IOMS de l'ICCAT. Celle-ci est composée de:*

a) Gestionnaire de la sécurité

Cette composante est responsable de la gestion de la sécurité de l'IOMS. Le gestionnaire vérifiera les autorisations utilisateur sous chaque application Web et définira les actions que l'utilisateur peut effectuer. Initialement, il y aura deux types d'utilisateurs principaux: les administrateurs et les non-administrateurs. L'administrateur pourra s'inscrire et donner des autorisations aux utilisateurs, en leur accordant des privilèges spécifiques au sein du système IOMS.

b) Gestionnaire des exigences de déclaration

La composante gestionnaire des exigences de déclaration sera responsable de la gestion et de la mise à jour des exigences en matière de déclaration de l'ICCAT dans le système, en lien avec les recommandations et / ou les résolutions et leurs différentes exigences de déclaration. Ces exigences de déclaration seront ajoutées ou désactivées de manière récurrente. Les communications envoyées aux CPC pour remplir chaque exigence de déclaration seront explicites (une à la fois) ou génériques (au moyen de circulaires). Les informations traitées par cette composante seront gérées par le Secrétariat de l'ICCAT. Les utilisateurs de CPC disposeront d'un tableau de bord pour afficher les résumés sur l'état des exigences de déclaration, l'utilisation des activités, les actions en attente, l'état de la soumission et les notes.

c) Gestionnaire des messages

Cette composante est responsable de l'enregistrement et de la gestion des messages entre les CPC et le Secrétariat. Cela permettra une communication directe et des questions via des protocoles de messagerie. Un tableau de bord permettra aux utilisateurs de soumettre et de réviser des messages.

d) Gestionnaire des notifications

Cette composante gèrera les notifications du système IOMS. Les notifications seront créées par le système ou par les administrateurs de l'ICCAT. Cette composante fournira aux utilisateurs des notifications telles que des rappels d'échéance, des problèmes en attente et d'autres informations génériques associées à l'état opérationnel de l'application Web.

e) Gestionnaire d'audit

Chaque événement dans l'IOMS lié aux principales fonctionnalités sera enregistré dans une structure spécifique que les administrateurs de l'ICCAT pourront examiner. Cette composante stocke des informations, telles que les événements de connexion utilisateur (connexion / déconnexion), les soumissions de jeux de données et tout événement nécessitant un audit conformément aux règles et spécifications en vigueur des communications ICCAT.

f) Base de données de l'IOMS de l'ICCAT

Une base de données sera créée (base de données IOMS principale) pour gérer toutes les informations requises et produites par la plate-forme d'application principale IOMS.

2) *Module - Rapport annuel, IIe partie, section 3*

Ce module gèrera les exigences en matière de rapport annuel de la partie II, section III. Le modèle qui sera utilisé pour développer ce module est décrit dans les «Directives révisées pour la préparation des rapports annuels» ([Réf. 12-13](#)). Ce module permettra aux non-administrateurs d'intégrer les mises à jour annuelles aux exigences de déclaration de l'ICCAT. Les utilisateurs enregistrés disposant des autorisations appropriées rempliront une version en ligne du tableau de la partie II, section III, ou téléchargeront un modèle à remplir «en mode hors connexion», qui pourra ensuite être téléchargé dans le système. Une version de gestionnaire de contrôle sera développée dans le cadre de ce module. Ce module

affichera toutes les exigences du rapport annuel, créé initialement à partir de la composante gestionnaire des exigences de déclaration (section 2.1, point 1b) du module principal IOMS.

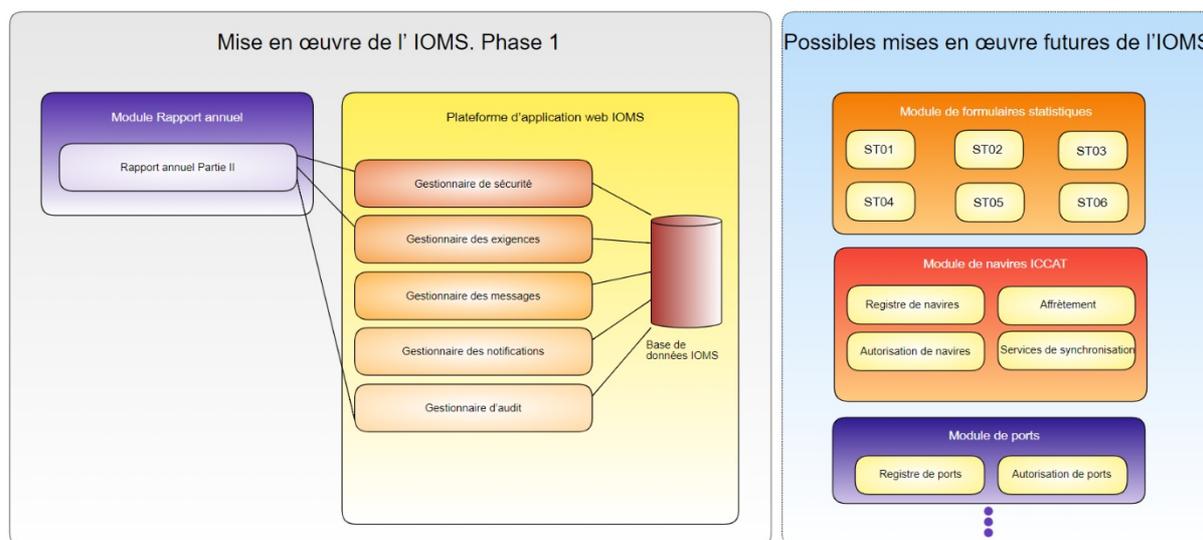


Figure 1. Diagramme illustrant les relations entre les modules IOMS mis en œuvre lors de la phase 1. L'encadré à droite (bleu clair) présente des exemples de modules d'application Web pouvant être exécutés au cours du processus de développement IOMS (phases 2, 3, etc.).

2.2 Budget proposé - SEULEMENT POUR la phase 1

Le groupe de travail a demandé au Secrétariat d'établir un budget détaillé pour l'IOMS et Module - *Rapport annuel, Ile partie, section 3*. Le groupe de travail a convenu que le développement de l'IOMS sera supervisé par le Secrétariat de l'ICCAT. Cette proposition présente le budget estimé pour la phase 1 uniquement qui sera mis en œuvre par un groupe technique, qui comprendra le personnel et les ressources suivants :

- 1 développeur web senior. Cela nécessite un contrat à durée déterminée basé au Secrétariat.
- 1 développeur principal «back-end». Cela nécessite un contrat à durée déterminée basé au Secrétariat.
- Matériel et logiciels pour le développement d'applications Web et les services et applications d'hébergement dans le cloud.

Le budget approuvé pour la phase 1 de la mise en œuvre de l'IOMS est résumé dans le **tableau 1**.

Tableau 1. Coûts globaux et calendrier pour la mise en œuvre de la phase 1 de l'IOMS (en euros).

Rubrique	Module	Composantes	Temps d'élaboration (semaines)	Coûts estimés (€)
1	Plateforme d'app web IOMS	Base de données de IOMS	4	8.280
2	Plateforme d'app web IOMS	Gestionnaire de la sécurité	5	20.700
3	Plateforme d'app web IOMS	Gestionnaire des exigences	5	20.700
4	Plateforme d'app web IOMS	Gestionnaire des messages	4	16.560
5	Plateforme d'app web IOMS	Gestionnaire des notifications	4	16.560
6	Plateforme d'app web IOMS	Gestionnaire d'audit	4	16.560
7	GEN_001 Partie II app web	Rapport annuel, module Ile	8	33.120

		partie, section 3		
8		Test et intégration	4	16.560
9		Infrastructure		13.000
10		Formation et appui		35.000
		TOTAL	38	197.040

3. Mise en œuvre proposée à long terme - phase 2

Sur la base de l'approche multi-phase proposée pour le développement de l'IOMS ICCAT, la phase 2 suivante est décrite, avec un objectif de mise en œuvre de deux ans pour 2020-2021. Le Secrétariat a identifié un certain nombre d'exigences en matière de déclaration en tant que prochains *modules* possibles de développement au sein de l'IOMS, en attendant les délibérations du groupe de travail en 2019. Celles incluent (mais sans s'y limiter) :

- Gestionnaire de navires ICCAT : Gérer tous les registres et autorisations de navires de l'ICCAT actuels et adoptés. Cela inclura l'enregistrement des accords d'affrètement, des autorisations de transbordement et des services de synchronisation destinés à fournir des informations relatives aux navires aux consommateurs externes, tels que le système e-BCD et la liste de navires CLAV.
- Gestionnaire de ports: Pour l'enregistrement et l'autorisation des ports de la CPC pour diverses activités de pêche telles que les débarquements, les transferts et les transbordements.
- Gestionnaire des rapports hebdomadaires et mensuels sur le thon rouge (BFT) Traiter les exigences de déclaration hebdomadaires et mensuelles sur le BFT.
- Programmes SDP (SWO, BET): gérer les soumissions biannuelles des programmes de documents statistiques.

La phase 2 comprendra un plan de travail annuel et le budget correspondant.